



Police  
Locale  
SAMSOM  
5307

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU

**15 décembre 2020**

### Séance publique

1. Budget 2020 : Investissement inférieur à 30.000,00 euros HTVA
2. Budget 2020 : Approbation d'un cahier des charges
3. Cadre Opérationnel : Appel à la mobilité 2021-01
4. Calog : Appel à la mobilité 2021-01
5. Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2020

#### Etaient présents :

J.-Ch. LUPERTO, Bourgmestre-Président;

E. BERTRAND, Bourgmestre;

Vzo MANISCALCO, J.-L. REVELARD, G. BODART, F. DUCHENE, M.-C. BEELEN, C. KEIMEUL, V. DELPORTE, R. DACHE, C. OP DE BEEK, P. KERBUSCH, O. BORDON, R. BOUKAMIR, V. STARZINSKY. N. DUMONT, Conseillers de Police ;

O. MALISOUX, Chef de Corps f.f.;

N. SACRE, Secrétaire de Zone.

Absent : Mesdames LACROIX et MERCIER ainsi que Monsieur Maniscalco

Excusé : Monsieur LIEGEOIS

Début à 18h35.

**Objet n°1 : Budget 2020 : Investissement inférieur à 30.000,00 euros HTVA**

### *Le Conseil de Police,*

*Vu l'article 11, 1er alinéa de la loi du 7 décembre 1998;*

*Vu l'article 33 de la loi du 7 décembre 1998;*

*Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;*

*Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;*

*Vu l'arrêté royal Passation marchés publics du 18 avril 2017;*

*Vu l'arrêté royal Exécution marchés publics du 14 janvier 2013;*

*Vu le budget 2020;*

*Vu les marchés de faibles montants inférieurs à 30.000,00 euros HTVA;*

Considérant qu'il est régulièrement inscrit au budget 2020 nombre de petites allocations relevant du service extraordinaire pour lesquelles il convient de fixer le mode de passation des marchés publics;

Attendu qu'il s'agit d'un marché de faible montant;

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir un adoucisseur d'eau pour notre Hôtel de police afin de supprimer le calcaire dans les canalisations;

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir un smartphone pour la direction du personnel et de la logistique;

Attendu qu'il faut ratifier la décision de l'achat d'un smartphone lors de la séance du Collège du 26 novembre 2020;

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir 4 lecteurs de puces pour animaux afin de les identifier plus rapidement;

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir 5 menottes factices d'entraînement;

Où le rapport de Monsieur Olivier MALISOUX, Chef de Corps f.f.;

**DECIDE : à l'unanimité**

**Article 1er**

Des marchés seront passés, sur base de crédits extraordinaires portés au budget, ayant pour objet les fournitures, les services ou les travaux suivants :

Article	Désignation	Estimation TVAC
330/72451	Adoucisseur d'eau	8.984,55 euros
33001/74253	2 smartphones	842,95 euros
33001/74451	4 lecteurs de puces pour animaux	800,00 euros
33005/74451	5 menottes factices d'entraînement	607,97 euros

**Article 2**

Les marchés dont il est question à l'article 1er, pour un montant estimatif ne dépassant pas 30.000,00 euros HTVA, soit 36.300,00 euros TVAC seront passés sur simple facture acceptée.

**Article 3**

Vu l'arrêté royal Exécution marchés publics du 14 janvier 2013.

**Article 4**

Copie de la présente sera transmise, pour disposition, à Madame la Comptable Spéciale ainsi qu'au service logistique.

**Article 5**

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur pour information, et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

**Discussion :**

Madame Delporte demande pourquoi nous achetons un adoucisseur maintenant alors que nous allons construire un nouveau commissariat. Monsieur Malisoux répond que la qualité de l'eau est très dure et que cela amène des problèmes de robinetterie. Cet adoucisseur sera transposable dans le nouveau bâtiment.

Approbation à l'unanimité.

**Objet n°2 : Budget 2020 : Approbation d'un cahier des charges**

**2.1. Informatique : Continuité du marché de 2017**

**Le Conseil de Police,**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu les lois et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, ainsi que les arrêtés d'exécution;

Vu la délibération du Conseil de Police du 9 octobre 2017 approuvant le cahier des charges pour le remplacement des serveurs et la virtualisation des postes de travail;

Attendu qu'il est nécessaire d'augmenter la capacité des serveurs afin d'accueillir windows 10;

Attendu qu'il faudra virtualiser des postes de travail;

Attendu qu'il sera fait appel à la société ayant installé les serveurs précédemment afin de garantir le même matériel;

Attendu qu'il s'agit de la continuité du marché de 2017 relatif au remplacement des serveurs et la virtualisation des postes de travail;

Attendu que pour la fourniture de cet achat, un crédit global de 74.041,74 € est prévu à l'article 330/742-53 du budget 2020.

Où le rapport de Monsieur J.-Ch. LUPERTO, Président;

**DECIDE : à l'unanimité**

**Article 1er**

D'avoir recours à la société Orditech qui a installé les serveurs et effectuer une partie de la virtualisation des postes de travail afin de garantir l'ensemble du matériel déjà installé au sein de la zone de police.

**Article 2**

D'imputer la dépense résultant de cet acquisition sur l'article 330/742-53 du budget 2020 - service extraordinaire où un crédit de 74.041,74 € est prévu.

**Article 3**

Copie de la présente sera transmise, pour disposition, à la Comptable Spéciale.

**Article 4**

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur pour information, et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité.

**2.2. Véhicule**

**Le Conseil de Police,**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu les lois et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, ainsi que les arrêtés d'exécution;

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule strippé pour le service

*Interventions;*

*Attendu qu'il sera fait appel au marché fédéral suivant :*

➤ *Procurement 2016 R3 010 (Dieteren);*

*Attendu que pour la fourniture de cet achat, un crédit global de 64.246,02 € est prévu à l'article 330/743-52 du budget 2020.*

*Oui le rapport de Monsieur O. MALISOUX, Chef de Corps f.f.;*

**DECIDE : à l'unanimité**

**Article 1er**

*D'avoir recours au marché fédéral Procurement 2016 R3 010 (Dieteren) pour l'achat d'un combi strippé pour le service Interventions.*

**Article 2**

*D'imputer la dépense résultant de cet acquisition sur l'article 330/743-52 du budget 2020 - service extraordinaire où un crédit de 64.246,02€ est prévu.*

**Article 3**

*Copie de la présente sera transmise, pour disposition, à la Comptable Spéciale.*

**Article 4**

*Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur pour information, et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.*

Approbation à l'unanimité.

<b>Objet n°3 : Cadre Opérationnel : Appel à la mobilité 2021-01</b>
---

**3.1. INPP**

**LE CONSEIL DE POLICE**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant sur la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'Arrêté Royal du 5 septembre 2001 fixant l'effectif minimal du personnel opérationnel, administratif et logistique de la police locale;

Vu l'Arrêté Royal du 7 décembre 2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale;

Attendu que l'Inspecteur Principal Thierry CELLIERE - service Interventions - a fait mobilité au 1er janvier 2019 vers la police fédérale et n'a toujours pas été remplacé;

Attendu que l'Inspecteur Principal Jean-Marc NOEL - service Interventions - a fait mobilité vers la zone de Jemeppe-sur-Sambre en date du 1er juillet 2020 et n'a toujours pas été remplacé;

Attendu que l'Inspecteur Principal Didier COLLIN - Service Interventions - a effectué un glissement interne vers le service gestion fonctionnelle au 1er mars 2020;

Attendu qu'à défaut d'avoir des candidats, le Collège de Police en sa séance du 26 novembre 2020 a commissionné au grade supérieur les inspecteurs de police LESCRENIER Eric et MUSIAUX Michaël;

Attendu que ceux-ci ont été suivre une formation d'OPJ;

Attendu que cette formation a été réussie;

Attendu que l'Inspecteur Principal Alain Soudant - service Proximité - est décédé le 6

décembre 2020;

Attendu qu'il faut pallier au remplacement d'un Inspecteur Principal au service Interventions;

Attendu qu'il faut pallier au remplacement d'un Inspecteur Principal au service Proximité;

Attendu que pour la vacance d'emploi pour :

- un cadre moyen pour le service Interventions;
- un cadre moyen pour le service Proximité;

sera transmise à la Direction Générale des Ressources Humaines - Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières, rue Fritz Toussaint, 47 à 1050 Bruxelles;

Attendu que la date ultime d'introduction des candidatures sera fixée par la Direction de la Mobilité et Gestion des carrières;

Attendu que la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir sera déterminée par la zone;

Attendu que le candidat cadre moyen pour le service Interventions se présenta devant une commission de sélection qui est la suivante :

- Le Chef de Corps;
- Le DirOps ou son adjoint;
- Le responsable du Service Appui ou son adjoint;
- Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection

Attendu que le candidat cadre moyen pour le service Proximité se présenta devant une commission de sélection qui est la suivante :

- Le Chef de Corps;
- Le responsable du service proximité;
- Le responsable du Service Appui ou son adjoint;
- Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection

Attendu qu'il convient de faire appel à la mobilité 2021-01 pour le recrutement d'un cadre moyen (Inspecteur Principal) - Service Interventions;

Attendu qu'il convient de faire appel à la mobilité 2021-01 pour le recrutement d'un cadre moyen (Inspecteur Principal) - Service Proximité;

Où le rapport de Monsieur O. MALISOUX, Chef de Corps f.f.;

**DECIDE : à l'unanimité**

Article 1er

D'approuver la procédure d'appel à la mobilité 2021-01 pour le recrutement

- d'un cadre moyen - Service Interventions;
- d'un cadre moyen - Service Proximité.

Article 2

D'approuver la Commission de Sélection pour le cadre moyen - Service Interventions :

- Le Chef de Corps;
- Le DirOps ou son adjoint
- Le responsable du Service Appui;
- Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection.

### Article 3

D'approuver la Commission de Sélection pour le cadre moyen - Service proximité :

- > Le Chef de Corps;
- > Le responsable du service proximité
- > Le responsable du Service Appui;
- > Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection.

### Article 4

Copie de la présente délibération sera transmise, pour disposition, à Madame Sophie PISART - DRH ainsi qu'à la Police Fédérale - Service DGP/Mobilité.

### Article 5

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité.

## 3.2. INP

### **LE CONSEIL DE POLICE**

*Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;*

*Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant sur la position juridique du personnel des services de police;*

*Vu l'Arrêté Royal du 5 septembre 2001 fixant l'effectif minimal du personnel opérationnel, administratif et logistique de la police locale;*

*Vu l'Arrêté Royal du 7 décembre 2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale;*

*Vu la délibération du Conseil de Police du 28 août 2020 approuvant l'appel à la mobilité 2020-04 pour le recrutement d'un Inspecteur de Police au service Interventions;*

*Attendu que nous n'avons eu aucun candidat;*

*Vu la délibération du Conseil de Police du 15 octobre 2020 approuvant l'appel à la mobilité 2020-05 pour le recrutement d'un Inspecteur de Police au service Interventions;*

*Attendu que l'Inspecteur Fabian DEPAS suit les cours d'INPP depuis le 1er octobre 2020;*

*Attendu que l'Inspecteur Eric LESCRENIER et Michaël MUSIAUX seront commissionnés au grade supérieur au 1er janvier 2021;*

*Attendu qu'il faut pallier au remplacement de ces 3 Inspecteurs au service Intervention;*

*Attendu que pour la vacance d'emploi pour :*

- > *trois cadres de base pour le service Interventions avec réserve de recrutement; sera transmise à la Direction Générale des Ressources Humaines - Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières, rue Fritz Toussaint, 47 à 1050 Bruxelles;*

*Attendu que la date ultime d'introduction des candidatures sera fixée par la Direction de la Mobilité et Gestion des carrières;*

*Attendu que la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir sera déterminée par la zone;*

*Attendu que les candidats cadre de base pour le service Interventions se*

présenteront devant une commission de sélection qui est la suivante :

- Le Chef de Corps;
- Le DiroPS ou son adjoint;
- Responsable du Service Appui ou son adjoint;
- Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection

Attendu qu'il convient de faire appel à la mobilité 2021-01 pour le recrutement de 3 cadres de base (inspecteurs de police) - Service Interventions au cas où il n'y aurait aucun candidat lors de l'appel à la mobilité 2020-05;

Attendu qu'une réserve de recrutement sera effectuée pour chaque appel à la mobilité;

Oùï le rapport de Monsieur Olivier MALISOUX, Chef de Corps f.f.;

**DECIDE : à l'unanimité**

**Article 1er**

D'approuver la procédure d'appel à la mobilité 2021-01 pour le recrutement

- de trois cadres de base - Service Interventions avec une réserve de recrutement.

**Article 2**

D'approuver la Commission de Sélection pour le cadre de base - Service Interventions :

- Le Chef de Corps;
- Le DirOps ou son adjoint;
- Le responsable du Service Appui ou son adjoint;
- Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection

**Article 3**

Copie de la présente délibération sera transmise, pour disposition, à Madame Sophie PISART - DRH ainsi qu'à la Police Fédérale - Service DGP/Mobilité.

**Article 4**

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité.

<b>Objet n°4 : Calog : Appel à la mobilité 2021-01</b>
--

**LE CONSEIL DE POLICE**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant sur la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'Arrêté Royal du 5 septembre 2001 fixant l'effectif minimal du personnel opérationnel, administratif et logistique de la police locale;

Vu l'Arrêté Royal du 7 décembre 2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale;

Attendu que la zone de police va être amenée à poursuivre la virtualisation de son infrastructure, à gérer les caméras de Sambreville, à installer et gérer plusieurs nouveaux

programmes de la police et à mettre en place des outils de communication et de collaboration interne;

Attendu qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la zone de police disposera d'un ICT en 4/5 temps;

Attendu que cette personne ne suffira pas à absorber tous les nouveaux projets en plus du travail actuel;

Attendu qu'une collaboration existe avec la zone de police Entre Sambre et Meuse;

Attendu que cette zone de police se trouve dans la même situation que notre zone;

Attendu que le collège de police de la zone de police Entre Sambre et Meuse a marqué son accord de principe sur l'engagement d'un ICT niveau B;

Attendu que cet ICT sera engagé à temps plein mais effectuera un travail à mi-temps pour la zone de police SAMSOM et l'autre mi-temps sera effectué à la zone de police Entre Sambre et Meuse (contre facturation);

Attendu que pour la vacance d'emploi pour :

➤ un calog niveau B - ICT

sera transmise à la Direction Générale des Ressources Humaines - Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières, rue Fritz Toussaint, 47 à 1050 Bruxelles;

Attendu que la date ultime d'introduction des candidatures sera fixée par la Direction de la Mobilité et Gestion des carrières;

Attendu que la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir sera déterminée par la zone;

Attendu que les candidats calog niveau B se présenteront devant une commission de sélection qui est la suivante :

➤ Le Chef de Corps de la zone SAMSOM;

➤ Le Chef de Corps de la zone Entre Sambre et Meuse;

➤ Monsieur Jean-François LECHIEN, ICT à la zone de Namur;

➤ Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines - secrétaire de la commission;

➤ Le Commissaire Olivier MALISOUX sera suppléant;

Attendu qu'il convient de faire appel à la mobilité 2021-01 pour le recrutement d'un calog niveau B - ICT;

Oui le rapport de Monsieur O. MALISOUX, Chef de Corps f.f.;

**DECIDE : à l'unanimité**

**Article 1er**

D'approuver l'appel à la mobilité 2021-01 pour le recrutement

➤ d'un Calog niveau B - ICT.

**Article 2**

D'approuver la Commission de Sélection pour le Calog niveau B-ICT :

➤ Le Chef de Corps de la zone SAMSOM;

➤ Le Chef de Corps de la zone Entre Sambre et Meuse;

➤ Monsieur Jean-François LECHIEN, ICT à la zone de Namur;

➤ Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines - secrétaire de la commission;

➤ Le Commissaire Olivier MALISOUX sera suppléant;

**Article 3**

Copie de la présente délibération sera transmise, pour disposition, à Madame Sophie PISART - DRH ainsi qu'à la Police Fédérale - Service GP/Mobilité.



Article 4

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité.

**Objet n°5 : Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2020**

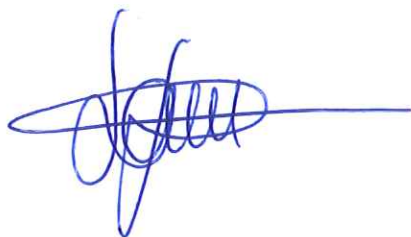
Approbation à l'unanimité.

Discussion :

Monsieur Revelard demande si la zone va s'équiper de bodycams? Monsieur Malisoux répond que cet équipement est actuellement en test à la zone de Namur et que nous attendons les résultats.

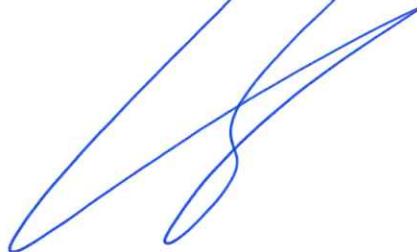
Fin de la séance publique à 18h57.

La Secrétaire de Zone,



Nathalie SACRE.

Le Président,



Jean-Charles LUPERTO.